

**Point 9 de l'ordre du jour**  
**Rapport du Conseil exécutif**  
**à l'Assemblée générale**A/26/9  
Madrid, 20 août 2025  
Original : anglais

ONU Tourisme agit pour l'environnement. Tous les documents de l'Assemblée générale sont consultables sur le site Web d'ONU Tourisme à l'adresse <https://www.unwto.org/fr> ou en utilisant le code QR sur cette page.

**Résumé**

En vertu des dispositions statutaires, le Conseil exécutif est tenu de faire rapport à l'Assemblée générale sur ses activités, en traitant à la fois des décisions qu'il a mises en œuvre en exécution des résolutions de l'Assemblée et des décisions administratives et techniques prises entre les sessions de l'Assemblée. Depuis la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, le Conseil exécutif a tenu ses cent vingtième, cent vingt-et-unième, cent vingt-deuxième et cent vingt-troisième sessions ordinaires.

## PROJET DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

### Point 9 de l'ordre du jour Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale (document A/26/9)

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné le rapport,*

1. *Prend note* des informations présentées concernant les activités du Conseil, et en particulier des décisions de ses cent vingtième, cent vingt-et-unième, cent vingt-deuxième et cent vingt-troisième sessions ordinaires ;
2. *Prend connaissance* des principales questions examinées par le Conseil, telles que la mise en œuvre du programme de travail pour 2024-2025 et le projet de programme de travail pour 2026-2027, ainsi que la situation financière et les ressources humaines de l'Organisation ;

*Notant* que le Secrétariat n'a pas reçu dans les délais impartis le financement minimum requis par la cent vingt-et-unième session du Conseil pour le Groupe d'étude pour repenser un tourisme d'avenir,

3. *Décide* de dissoudre le Groupe d'étude pour repenser un tourisme d'avenir ;
4. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés dans la mise en œuvre des bureaux régionaux et thématiques au Brésil, en Uruguay, au Maroc et en Ouzbékistan ;
5. *Encourage* le Conseil exécutif à poursuivre ses efforts pour améliorer son efficacité et son efficience dans l'accomplissement de son mandat ;
6. *Rend hommage* au dévouement et à la compétence dont ont fait preuve ses présidents, l'Arabie saoudite en 2024 et le Brésil en 2025 ; et
7. *Remercie* les vice-présidents, la République démocratique du Congo et la Jamaïque en 2024 ainsi que l'Afrique du Sud et la Tchéquie en 2025, pour la qualité du travail accompli dans l'exercice de leurs fonctions.

---

<sup>1</sup> Ceci est un projet de résolution. Pour le texte final de la résolution adoptée par l'Assemblée, voir le document des résolutions publié à la fin de la session.

## I. Introduction

---

1. Ainsi que le prévoient l'article 19(a) et l'article 20 des Statuts de l'Organisation, le Conseil exécutif est tenu de faire rapport à l'Assemblée générale sur ses activités, aussi bien en ce qui concerne les décisions qu'il a prises en exécution des résolutions de l'Assemblée générale que les décisions administratives et techniques adoptées dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée.
2. Le présent document rend compte des questions traitées par le Conseil dans les décisions qu'il a adoptées aux fins de l'accomplissement des fonctions prévues aux articles précités des Statuts et à l'article 29 du Règlement intérieur du Conseil exécutif depuis la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale tenue à Samarcande (Ouzbékistan) du 16 au 20 octobre 2023.
3. Depuis la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, le Conseil exécutif a tenu quatre sessions ordinaires, dont les dates et les lieux sont les suivants :
  - cent vingtième session, 20 octobre 2023 à Samarkand (Ouzbékistan)
  - cent vingt-et-unième session, 10-11 juin 2024 à Barcelone (Espagne)
  - cent vingt-deuxième session, 13-15 novembre 2024 à Cartagena de Indias (Colombie)
  - cent vingt-troisième session, 29-30 mai 2025 à Real Sitio de San Ildefonso (Espagne)

## II. Fonctions ordinaires du Conseil exécutif

---

### Élection du président et des vice-présidents

4. La composition du Conseil exécutif pour 2024 et 2025 est disponible à l'annexe I.
5. Lors de ses cent vingtième et cent vingt-deuxième sessions, respectivement, le Conseil a élu l'Arabie saoudite à la présidence du Conseil pour 2024 et le Brésil à la présidence du Conseil pour 2025. Lors de ces mêmes sessions, le Conseil a également élu la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud à la première vice-présidence pour 2024 et 2025, et la Jamaïque et la République tchèque à la deuxième vice-présidence pour 2024 et 2025.

### Organes subsidiaires du Conseil exécutif

6. Lors de sa cent vingtième session, le Conseil exécutif a élu de nouveaux membres à ses organes subsidiaires :
  - (a) Le Conseil a élu les membres suivants au Comité des questions relatives au collectif des membres affiliés jusqu'en 2027 : Algérie, Argentine, Espagne, Inde, Jordanie, Ouzbékistan, République de Corée, Tadjikistan et Uruguay et a en outre élu, jusqu'en 2025, Macao en tant que représentant des Membres associés et Asociación Empresarial Hotelera de Madrid (AEHM) comme représentant des Membres affiliés (CE/DEC/2(CXX)).
  - (b) Au Comité des statistiques, le Conseil a élu les Membres suivants jusqu'en 2027 : Maroc et Seychelles (Afrique), Costa Rica et Honduras (Amériques), Philippines (Asie de l'Est et Pacifique), Inde (Asie du Sud), Autriche et Portugal (Europe), Arabie Saoudite (Moyen-Orient), et a en outre élu, jusqu'en 2025, la Flandre en tant que représentant des Membres associés et Asociación Empresarial Hotelera de Madrid (AEHM) comme représentant des Membres affiliés (CE/DEC/2(CXX)).
  - (c) Pour le Comité du tourisme et de la compétitivité (CTC), le Conseil a élu les membres suivants jusqu'en 2027 : Kenya et Zambie (Afrique), Haïti et Uruguay (Amériques), Thaïlande (Asie de l'Est et Pacifique), Sri Lanka (Asie du Sud), Malte et République de Moldova (Europe), Liban (Moyen-Orient), et a en outre élu, jusqu'en 2025, la Flandre en tant que représentant des Membres associés, et Asociación Empresarial Hotelera de Madrid (AEHM), en tant que représentant des membres affiliés (CE/DEC/2(CXX)).

- (d) Au Comité du tourisme et de la durabilité, le Conseil a élu les membres suivants jusqu'en 2027 : Kenya et Zimbabwe (Afrique), Costa Rica et Uruguay (Amériques), Fidji (Asie de l'Est et Pacifique), Sri Lanka (Asie du Sud), Croatie et Portugal (Europe), Égypte (Moyen-Orient), et a en outre élu, jusqu'en 2025, la Flandre en tant que représentant des Membres associés et Asociación Empresarial Hotelera de Madrid (AEHM) comme représentant des Membres affiliés (CE/DEC/2(CXX)).
- (e) Au Comité de l'éducation en ligne, le Conseil a rappelé que le Maroc et la République centrafricaine (Afrique), le Chili et le Brésil (Amériques), la République de Corée (Asie de l'Est et Pacifique), l'Iran (Asie du Sud), la Grèce et le Portugal (Europe), l'Arabie saoudite (Moyen-Orient) avaient été élus jusqu'en 2025, ainsi que Macao en tant que représentant des Membres associés et Asociación Empresarial Hotelera de Madrid (AEHM) comme représentant des Membres affiliés (CE/DEC/2(CXX)).
7. Lors de sa cent vingt-et-unième session, le Conseil exécutif a approuvé la réforme du Comité du programme et du budgets (CPB) et les mesures de transition proposées à l'annexe V du document [CE/121/3\(b\)](#). Les principaux résultats sont les suivants :
- (a) tous les membres du CPB sont désormais désignés par leurs commissions régionales respectives, et
- (b) tous les membres actuels sont maintenus jusqu'en 2027 ([disponible sur ce lien](#)).
8. Depuis la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, le Conseil a décidé d'admettre à titre provisoire un total de 85 candidats à la qualité de Membre affilié, sous réserve de la ratification par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session :
- cent vingt-et-unième session : 39 candidats
  - cent vingt-deuxième session : 27 candidats
  - cent vingt-troisième session : 19 candidats
9. De plus amples informations sur les candidatures mentionnées ci-dessus sont disponibles dans les documents CE/121/6(b), CE/122/5(b), CE/123/6(b) et A/26/10(b).

### III. Rapports du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation

---

#### Programme de travail

10. S'agissant du programme général de travail, le Conseil a pris note des activités résumées dans les rapports du Secrétaire général (CE/DEC/3(CXXI), CE/DEC/3(CXXII) et CE/DEC/3(CXXIII)) et a adopté les décisions ci-après.
11. À sa cent vingt-et-unième session, il a approuvé la proposition de réforme de l'élection des membres du Comité du programme et du budget (CE/121/3(b)) et la mise en œuvre de la phase pilote du programme de petits dons du tourisme pour le développement rural (T4RD-SGP) (CE/121/3(b)), prié le Secrétaire général de continuer à faire un rapport annuel sur le Corps commun d'inspection (CCI) et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (CE/121/3(b) RC-1).
12. À sa cent vingt-deuxième session, le Conseil a également approuvé l'amendement du mandat du Comité des statistiques afin de mieux refléter la portée de ses travaux, ses attributions et sa gouvernance, notamment des indications relatives à l'élection des co-Présidents et à l'exercice de leurs fonctions (CE/122/3(b) RC-1).
13. La cent vingt-troisième session a salué la proposition d'avancer vers la mise en place d'un Partenariat mondial à l'appui de l'intensification de l'action climatique dans le tourisme, dans le prolongement de la COP29 où le tourisme a été inclus pour la première fois dans le Programme d'action, s'est félicité de l'importance de la Déclaration de la COP29 en faveur de l'intensification

de l'action climatique dans le tourisme et a approuvé la composition du Comité technique du Code international de protection des touristes (CE/123/3(b)(i) rev.2).

14. Cette session a également entériné le cadre général du projet de programme de travail 2026-2027 et demandé au Secrétaire général de compléter ce cadre par des réalisations concrètes tenant compte du budget 2026-2027 approuvé à sa cent vingt-troisième session, et de soumettre le projet révisé à sa cent vingt-quatrième session pour information et à l'Assemblée générale pour approbation finale (CE/123/3(b)(i) rev.2).

#### **Questions administratives et statutaires**

15. Le Conseil a reçu les rapports du Secrétaire général sur les questions administratives et statutaires portant traitant de sujets tels que la situation financière et les membres de l'Organisation
16. À sa cent vingt-troisième session, le Conseil a demandé à l'Assemblée générale de faire siennes les décisions du Conseil exécutif CE/DEC/4(CXIX) et CE/DEC/4(CXXI) relatives à l'approbation des états financiers vérifiés d'ONU Tourisme pour les années 2022 et 2023 respectivement, et approuvé les rapports financiers d'ONU Tourisme pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023.
17. Après avoir examiné le projet de budget pour la période 2026-2027 (CE/123/3(c)(v)), le Conseil a également décidé de reporter la décision concernant une augmentation des contributions statutaires des Membres à la prochaine session prévue du Conseil et il a demandé au candidat élu au poste de Secrétaire général de travailler avec le secrétariat sur une nouvelle proposition (CE/DEC/4(CXXIII)).

#### **Point de situation concernant les Membres**

18. À sa cent vingt-et-unième session, le Conseil a noté avec satisfaction que le Bénin et le Congo n'étaient plus visés par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, ayant réglé l'intégralité de leurs arriérés de contributions, et a noté avec reconnaissance le geste accompli par l'État de Libye pour réduire partiellement ses arriérés.
19. À sa cent vingt-deuxième session, il a appuyé la requête du Membre effectif Sierra Leone et recommandé une résolution favorable de la part de l'Assemblée générale à la session suivante, la vingt-sixième session. Il a également noté que la République islamique d'Iran n'était plus visée par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, ayant réglé en partie ses arriérés de contributions, et noté avec reconnaissance que le Burundi avait également réglé en partie ses arriérés de contributions.
20. À sa cent vingt-troisième session, le Conseil a également noté qu'Antigua-et-Barbuda, la Barbade et le Burkina Faso n'étaient plus visés par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, ayant réglé leurs arriérés de contributions soit en partie, soit en totalité, et a noté avec reconnaissance que la Libye n'était plus visée par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement et de l'article 34 des Statuts, ayant réglé intégralement ses arriérés de contributions (CE/DEC/4(CXXIII)).

#### **Ressources humaines**

21. Lors de ses cent vingt-et-unième, cent vingt-deuxième et cent vingt-troisième sessions, le Conseil a pris note des rapports sur la situation des ressources humaines de l'Organisation (CE/DEC/5(CXXI), CE/DEC/5(CXXII) et CE/DEC/5(CXXIII)).
22. À sa cent vingt-et-unième session, le Conseil a entériné les changements apportés à la structure, prenant acte de leur alignement sur les objectifs stratégiques de l'Organisation et du besoin de capacités renforcées aux fins de l'accomplissement de sa mission, et a appuyé le travail d'établissement du texte final et de mise en place de politiques couvrant des domaines essentiels durant la période biennale 2024-2025 eu égard à leur importance pour promouvoir un environnement de travail favorable et faire en sorte d'adhérer aux meilleures pratiques.

23. À sa cent vingt-deuxième session, le Conseil a pris note de l'analyse interne réalisée qui a mis en évidence le besoin de personnel supplémentaire pour une gestion efficace du portefeuille en pleine expansion d'activités et de projets ; à sa cent vingt-troisième session, le Conseil a appuyé l'implantation de systèmes de gestion du capital humain (HCM) et encouragé la poursuite des efforts de transformation numérique pour accroître l'efficacité opérationnelle de la fonction des ressources humaines de l'Organisation et s'est félicité de la participation de l'Organisation aux initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui de l'apprentissage et du perfectionnement.
24. À sa cent vingt-troisième session, le Conseil a appuyé le travail d'élaboration des politiques des ressources humaines, en assurant leur alignement sur les meilleures pratiques et les cadres de responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies, et a soutenu la mise en œuvre du système de gestion du capital humain (HCM) et encouragé la poursuite des efforts de transformation numérique pour accroître l'efficacité opérationnelle de la fonction des ressources humaines de l'Organisation (CE/DEC/5(CXXIII)).

#### **Journée mondiale du tourisme**

25. À sa cent vingt-troisième session, le Conseil a proposé à l'Assemblée générale les thèmes suivants : pour la Journée mondiale du tourisme de 2026, « Le numérique et l'intelligence artificielle pour repenser le tourisme », et pour la Journée mondiale du tourisme 2027, « Transformer le tourisme grâce à l'éducation » (CE/DEC/10(CXXIII)).

#### **IV. Autres initiatives**

---

26. La cent vingt-et-unième session du Conseil a ratifié le Règlement intérieur du Groupe de travail sur le programme pour l'Europe, approuvé son plan de travail pour 2024 préparé par le Groupe de travail et adopté par la Commission régionale pour l'Europe, et demandé au Groupe de travail de collaborer étroitement avec le secrétariat d'ONU Tourisme pour continuer d'affiner le plan de travail (CE/121/3(b) RC-2).
27. Par la suite, lors de sa cent vingt-troisième session, le Conseil a également prié le secrétariat de se mettre en rapport avec de potentielles institutions donatrices dans le but d'obtenir des financements extrabudgétaires pour des projets en cours et à venir dans le cadre du Programme pour l'Europe (CE/DEC/3(CXXIII)).
28. En outre, lors de sa cent vingt-et-unième session, le Conseil a accueilli favorablement l'initiative proposée par le secrétariat et appuyée par le Comité consistant à mettre en place des frais de dossier pour les nouvelles candidatures à la qualité de Membre affilié et a prié le secrétariat de présenter une proposition en bonne et due forme à la prochaine session du Comité ([CE/DEC\(9\(CXXI\)\)](#)).
29. Le Conseil a également approuvé la proposition de l'Ouzbékistan d'établir un comité intergouvernemental en vue d'élaborer un code international pour un tourisme sûr, suivant la méthodologie utilisée pour élaborer le Code international de protection des touristes tel qu'approuvé par le Conseil exécutif, et a demandé au comité intergouvernemental de présenter un rapport à la cent vingt-deuxième session du Conseil exécutif et un rapport d'étape à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.
30. Le Conseil a approuvé, lors de sa cent vingt-troisième session, l'établissement du groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique et du comité du mérite et de l'excellence proposés par le Brésil, et chargé le secrétariat de communiquer la version finale des mandats aux membres du Conseil exécutif pour information (CE/DEC/12(CXXIII)).

#### **V. Recommandation d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 2026-2029**

---

31. À sa cent vingt-deuxième session, le Conseil exécutif a adopté le règlement et la procédure, y compris le calendrier, pour la nomination du Secrétaire général pour la période 2026-2029, invité

les États membres à proposer des candidats au poste de Secrétaire général, demandé aux candidats de déposer leur candidature avec tous les autres documents comme spécifié dans les procédures établies (document CE/122/6 rev.2), et confirmé qu'à sa cent vingt-troisième session, le Conseil examinera les candidatures contenant toutes les informations demandées par le Conseil et proposées par les États membres dans les délais impartis, en vue de recommander un candidat à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale au poste de Secrétaire général pour la période 2026-2029 (CE/DEC/9(CXXII)).

32. À sa cent vingt-troisième session, ayant entendu les présentations des quatre candidats éligibles, le Président a convoqué une séance privée restrictive et ensuite une séance privée ordinaire afin de procéder à un scrutin secret. La candidate des Émirats Arabes Unis, Mme Cheikha Al Nowais, ayant obtenu au second tour la majorité requise des voix, le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale de la nommer au poste de Secrétaire général pour un mandat allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029 (CE/DEC/6(CXXIII)).

## **VI. Fonctions confiées par l'Assemblée générale au Conseil exécutif**

---

33. La présente section porte sur les suites données par le Conseil exécutif aux fons de la mise en œuvre des recommandations et des mandats expressément donnés par l'Assemblée générale.

### **Groupe d'étude pour repenser un tourisme d'avenir**

34. À sa vingt-cinquième session, l'Assemblée a encouragé le Groupe d'étude pour repenser un tourisme d'avenir à présenter, pour approbation lors de la cent vingt-et-unième session du Conseil exécutif, un plan des résultats escomptés, des jalons à prévoir et du calendrier, des coûts et des besoins de financement de l'organe, ainsi qu'un budget.
35. À sa cent vingt-et-unième session, le Conseil en a approuvé la feuille de route avec les échéances d'exécution, les résultats à atteindre, le budget et les besoins de financement, telle que présentée par le secrétariat d'ONU Tourisme à la deuxième réunion du Groupe d'étude tenue le 20 mai 2024.
36. Le Conseil a également recommandé à tous les membres d'ONU Tourisme a) de s'associer aux efforts du Groupe d'étude pour élaborer un Plan stratégique pour l'Organisation et b) de se mettre en rapport avec le secrétariat d'ONU Tourisme pour formaliser leurs engagements, qu'ils soient financiers par des contributions volontaires ou en nature, dans les meilleurs délais avant la fin du mois de juin 2024 ; il a en outre décidé que si le secrétariat n'obtenait pas un minimum de 500 000 EUR de financements avant la fin du mois de juin 2024, il ferait part de cette situation à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale pour prendre une décision sur la dissolution du Groupe d'étude (CE/DEC/7(CXXI)).
37. Le Conseil informe l'Assemblée que le financement du Groupe d'étude n'a malheureusement pas été obtenu dans les délais impartis et, par conséquent, demande à l'Assemblée générale de décider de la dissolution du Groupe d'étude.

### **Bureaux régionaux et thématiques**

#### **Groupe de travail**

38. À sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale a pris note du mandat du groupe de travail sur l'établissement de bureaux régionaux et thématiques d'ONU Tourisme et encouragé le groupe de travail à améliorer le cadre juridique et opérationnel et à rendre compte au Conseil exécutif de sorte qu'un rapport final puisse être examiné par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session (A/RES/763(XXV)).
39. À sa cent vingt-deuxième session, le Conseil a pris note du premier rapport du groupe de travail sur les bureaux régionaux et thématiques d'ONU Tourisme et a invité instamment le groupe de travail à aller de l'avant dans l'exécution de son plan de travail en ayant le souci de la qualité et du calendrier.

## Brésil

40. À sa cent vingt-deuxième session, le Conseil a également félicité le Brésil pour avoir rempli les conditions nécessaires pour l'entrée en vigueur de l'accord avec le pays hôte aux fins de l'établissement du bureau régional pour les Amériques à Rio de Janeiro, conformément à la résolution 763(XXV) de l'Assemblée générale.
41. À sa cent vingt-troisième session, le Conseil s'est félicité de l'inauguration du bureau régional pour les Amériques au Brésil.

## Maroc

42. À sa cent vingt-troisième session, le Conseil a approuvé la proposition du Royaume du Maroc relative au changement du bureau, passant d'un bureau régional pour l'Afrique accueilli à Marrakech à un bureau thématique sur l'innovation pour l'Afrique qui sera accueilli à Rabat.
43. À cette même session, le Conseil a approuvé en outre l'accord de siège concernant le cadre juridique du bureau thématique sur l'innovation pour l'Afrique à Rabat et l'accord complémentaire portant sur les dispositions financières et administratives du bureau, tels que signés par ONU Tourisme et le Royaume du Maroc, et invité le Secrétaire général à les soumettre à l'Assemblée générale pour ratification à sa vingt-sixième session, sous réserve de l'achèvement par le Maroc des procédures internes nécessaires aux fins de l'établissement du bureau conformément au cadre juridique et opérationnel adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 740(XXIV).
44. Le Conseil a encouragé le gouvernement marocain à achever toutes les autres procédures requises pour permettre l'entrée en vigueur de l'accord de siège et l'ouverture du bureau.

## Uruguay

45. À sa cent vingt-et-unième session, le Conseil a approuvé, sous réserve de la ratification par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, l'établissement du bureau thématique « Observatoire du droit du tourisme pour l'Amérique latine et les Caraïbes » à Montevideo (Uruguay), à condition qu'il soit conforme au cadre juridique et opérationnel régissant les bureaux d'ONU Tourisme adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 740(XXIV).
46. Il a également autorisé le Secrétaire général, sous réserve de la ratification par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, à conclure un accord entre ONU Tourisme et l'Uruguay aux fins de l'application *mutatis mutandis* des dispositions soit de l'accord du PNUD soit de l'UNOPS, à l'Observatoire du droit du tourisme pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Montevideo, le temps qu'un accord avec le pays hôte soit conclu avec l'Uruguay.
47. Par la suite, à sa cent vingt-troisième session, le Conseil a pris note que le Gouvernement uruguayen et le secrétariat sont convenus de conclure un accord moyennant un échange de lettres aux fins de l'application de l'accord signé entre le gouvernement uruguayen et le PNUD à l'Observatoire du droit du tourisme pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le temps qu'un accord de siège soit conclu avec l'Uruguay.

## Ouzbékistan

48. À sa cent vingt-troisième session, le Conseil a approuvé l'accord de siège entre ONU Tourisme et la République d'Ouzbékistan concernant le cadre juridique du bureau thématique consacré au tourisme le long de la Route de la soie à Samarcande et a autorisé le Secrétaire général à signer l'accord de siège, en demandant qu'il soit soumis à la ratification de l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, sous réserve de la conclusion de l'accord complémentaire entre ONU Tourisme et la République d'Ouzbékistan portant sur les dispositions financières et administratives et l'achèvement par l'Ouzbékistan des procédures internes nécessaires aux fins de l'établissement du bureau thématique conformément au cadre juridique et opérationnel adopté par l'Assemblée générale dans la résolution 740(XXIV).

49. De plus amples informations sur les travaux du Groupe de travail sur les bureaux régionaux et thématiques d'ONU Tourisme et sur les progrès accomplis pour l'établissement des bureaux régionaux et thématiques sont présentées séparément dans le document A/26/8 de l'Assemblée générale, afin que celle-ci prenne les décisions s'y rapportant.

## **VII. Renforcer l'efficacité et l'efficacité du travail du Conseil exécutif**

---

50. En 2024, le Royaume d'Arabie saoudite a exercé son deuxième mandat consécutif à la présidence du Conseil et a poursuivi la mise en œuvre du processus en trois étapes qu'il avait initialement proposé au cours de son mandat en 2023, avec trois objectifs principaux : la recherche d'un consensus, l'établissement d'un ordre du jour inclusif et une orientation stratégique à long terme.
51. Le processus en trois étapes comprenait les éléments suivants :
- (a) Établissement de l'ordre du jour : recueillir la contribution de tous les États membres afin d'élaborer un ordre du jour provisoire inclusif, veillant à ce qu'il représente les diverses perspectives de notre communauté mondiale.
  - (b) Rédaction des décisions : organiser des réunions préparatoires en ligne dans le but de tenir des débats consistants, de parvenir à des discussions constructives et d'obtenir un consensus. Ces réunions ouvrent la voie à une prise de décision éclairée lors de la session du Conseil exécutif.
  - (c) Adoption de la décision : débattre des derniers points et passer rapidement à la prise de décision, en mettant l'accent sur l'efficacité et la réalisation de nos objectifs.
52. À cet égard, des réunions préparatoires ont été organisées avant la cent vingt-et-unième session du Conseil exécutif, le 4 juin 2024, avec la participation de 32 États membres.
53. Des réunions préparatoires ont également eu lieu avant la cent vingt-deuxième session du Conseil exécutif, le 31 octobre 2024, avec la participation de 32 États membres.

\*\*\*

## Annexe I : Membres du Conseil exécutif pour 2024 et 2025



SG/020-EC Rev. 63  
December 2023

### EXECUTIVE COUNCIL

#### Officers for 2024

Chair:	Saudi Arabia
First Vice-Chair:	Democratic Republic of Congo
Second Vice-Chair:	Jamaica

#### Members

1. Argentina	(2025)	19. Iran (Islamic Republic of)	(2025)
2. Armenia	(2025)	20. Italy	(2027)
3. Azerbaijan	(2025)	21. Jamaica	(2027)
4. Bahrain	(2025)	22. Japan	(2027)
5. Brazil	(2025)	23. Lithuania	(2027)
6. Bulgaria	(2027)	24. Morocco	(2025)
7. Cabo Verde	(2025)	25. Mozambique	(2025)
8. China	(2027)	26. Namibia	(2027)
9. Colombia	(2027)	27. Nigeria	(2027)
10. Croatia	(2025)	28. Republic of Korea	(2027)
11. Czechia	(2027)	29. Rwanda	(2027)
12. Democratic Rep. of Congo	(2027)	30. Saudi Arabia	(2027)
13. Dominican Republic	(2025)	31. South Africa	(2025)
14. Georgia	(2025)	32. Spain	(Permanent Member)
15. Ghana	(2027)	33. United Arab Emirates	(2025)
16. Greece	(2025)	34. United Rep. of Tanzania	(2027)
17. India	(2025)	35. Zambia	(2025)
18. Indonesia	(2027)		

#### Representative of the Associate Members

Flanders (2025)<sup>1</sup>

#### Representative of the Affiliate Members

Chairman of the Affiliate Members Board (2025)  
Asociación Empresarial Hotelera de Madrid (AEHM), Spain

**Note:** Year in which term of office expires shown in brackets

<sup>1</sup> Shared mandate with Puerto Rico (2023-2025)



SG/020-EC Rev. 64  
November 2024

## EXECUTIVE COUNCIL

### Officers for 2025

Chair:	Brazil
First Vice-Chair:	South Africa
Second Vice-Chair:	Czechia

### Members

1. Argentina	(2025)	19. Iran (Islamic Republic of)	(2025)
2. Armenia	(2025)	20. Italy	(2027)
3. Azerbaijan	(2025)	21. Jamaica	(2027)
4. Bahrain	(2025)	22. Japan	(2027)
5. Brazil	(2025)	23. Lithuania	(2027)
6. Bulgaria	(2027)	24. Morocco	(2025)
7. Cabo Verde	(2025)	25. Mozambique	(2025)
8. China	(2027)	26. Namibia	(2027)
9. Colombia	(2027)	27. Nigeria	(2027)
10. Croatia	(2025)	28. Republic of Korea	(2027)
11. Czechia	(2027)	29. Rwanda	(2027)
12. Democratic Rep. of Congo	(2027)	30. Saudi Arabia	(2027)
13. Dominican Republic	(2025)	31. South Africa	(2025)
14. Georgia	(2025)	32. Spain	(Permanent Member)
15. Ghana	(2027)	33. United Arab Emirates	(2025)
16. Greece	(2025)	34. United Rep. of Tanzania	(2027)
17. India	(2025)	35. Zambia	(2025)
18. Indonesia	(2027)		

### Representative of the Associate Members

Flanders (2025)<sup>1</sup>

### Representative of the Affiliate Members

Chairman of the Affiliate Members Board (2025)  
Asociación Empresarial Hotelera de Madrid (AEHM), Spain

**Note:** Year in which term of office expires shown in brackets

<sup>1</sup> Shared mandate with Puerto Rico (2023-2025)